



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

ÉTATS FINANCIERS

Pour l'exercice terminé
le 31 mars 2021



Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction	3
Rapport des auditeurs indépendants.....	4
État de la situation financière	7
État des résultats et de la situation financière nette.....	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes aux États financiers.....	11



Déclaration de responsabilité de la direction

La direction de la Chambre des communes est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des États financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, ainsi que de tous les renseignements qui s'y trouvent.

La direction a préparé les États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public en se fondant sur ses meilleures estimations et son jugement éclairé, lorsque cela s'avère nécessaire, et en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers présentés dans les *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

La direction tient à jour un système de gestion financière et de contrôle interne, ainsi que des pratiques de gestion, conçu pour donner une assurance raisonnable que les renseignements financiers sont fiables, que les biens sont protégés, que les ressources sont gérées de façon économique et efficiente aux fins de la réalisation des objectifs de la Chambre des communes, et que les opérations sont menées en fonction des Règlements administratifs approuvés par le Bureau de régie interne et des exigences législatives.

De plus, la direction veille à l'intégrité et à l'objectivité des données des États financiers par la voie de la sélection, de la formation et du perfectionnement minutieux d'employés qualifiés, de dispositions organisationnelles permettant une répartition appropriée des responsabilités, ainsi que de programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des directives, des normes et des responsabilités de gestion dans l'ensemble de la Chambre des communes.

À la demande de la direction, les États financiers ont fait l'objet d'un audit par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., le cabinet comptable indépendant mandaté par la Chambre des communes.

Au nom de la Chambre des communes,

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette, CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 7 juillet 2021



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au greffier de la Chambre des communes

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Chambre des communes (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 mars 2021
- l'état des résultats et de la situation financière pour l'exercice clos à cette date
- l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Canada)

Le 7 juillet 2021



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars

(en milliers de dollars)	2021	2020
Passifs		
Créditeurs et charges à payer – note 4	29 126	45 927
Indemnités de vacances et congés compensatoires	13 959	11 517
Avantages sociaux des employés – note 5	29 695	26 989
Fonds de recherche de la flamme du centenaire – note 6	27	25
Total des passifs	72 807	84 458
Actifs financiers		
Encaisse	4	9
Somme à recevoir du Trésor	14 008	30 497
Débiteurs – note 7	11 344	17 350
Avances – note 8	799	900
Stocks aux fins de revente	325	508
Total des actifs financiers	26 480	49 264
Dette nette	46 327	35 194
Actifs non financiers		
Charges payées d'avance	8 771	9 716
Stocks aux fins d'utilisation	5 310	3 093
Immobilisations corporelles – note 9	34 013	26 790
Total des actifs non financiers	48 094	39 599
Situation financière nette – (excédent)/déficit	(1 767)	(4 405)

Obligations contractuelles – note 10

Passif éventuel – note 11 (a)

Approuvé par :

Charles Robert
Greffier de la Chambre des communes

Daniel G. Paquette, CPA, CA
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 7 juillet 2021



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des résultats et de la situation financière nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

	Budget	2021	2020
(en milliers de dollars)	note 12		
Charges			
Fonctionnement			
Salaires et avantages sociaux	560 640	554 581	427 531
Installations	69 259	69 259	64 408
Transport et télécommunications	30 032	20 416	35 572
Services professionnels et spéciaux	31 579	18 409	22 779
Locations et licences	21 833	19 617	21 033
Matériel informatique, matériel de bureau, mobilier et accessoires	14 204	16 634	14 527
Services publics, fournitures et approvisionnements	11 123	4 177	9 890
Services de publicité et d'impression	12 084	11 978	9 682
Amortissement des immobilisations corporelles	6 698	6 698	6 233
Réparations et entretien	4 686	5 597	4 941
Perte nette (gain net) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	355	355	(2)
Autres	748	419	537
Total des charges de fonctionnement	763 241	728 140	617 131
Paievements de transfert aux associations internationales	1 003	1 132	1 101
Total des charges – note 15	764 244	729 272	618 232
Revenus			
Recouvrements de coûts	24 283	23 304	22 547
Services de restauration – ventes	2 866	895	2 753
Autres	283	57	157
Total des revenus	27 432	24 256	25 457
Coût de fonctionnement net	736 812	705 016	592 775
Financement et transferts			
Encaisse nette fournie par le Trésor	-	(622 766)	(498 542)
Variation de la somme à recevoir du Trésor	-	16 489	(5 496)
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	-	(93 859)	(90 656)
Transfert des paiements transitoires des salaires en arrérages	-	-	-
Transfert net des ministères fédéraux – note 14 (c)	-	(2 242)	(2 837)
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	-	2 638	(4 756)
Situation financière nette – début de l'exercice	-	(4 405)	351
Situation financière nette – fin de l'exercice	-	(1 767)	(4 405)



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État de la variation de la dette nette

Pour l'exercice terminé le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Coût de fonctionnement net après le financement et les transferts	2 638	(4 756)
Variation due aux immobilisations corporelles		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – note 14 (c)	12 119	8 471
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 698)	(6 233)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(355)	2
Transfert d'immobilisations corporelles des ministères fédéraux	2 253	2 906
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(96)	(20)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	7 223	5 126
Variation due aux stocks aux fins d'utilisation	2 217	(63)
Variation due aux charges payées d'avance	(945)	91
Augmentation nette de la dette nette	11 133	398
Dette nette – début de l'exercice	35 194	34 796
Dette nette – fin de l'exercice	46 327	35 194



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net	705 016	592 775
Postes sans incidence sur la trésorerie		
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	(93 859)	(90 656)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 698)	(6 233)
Gain net (perte nette) sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(355)	2
Transfert de salaires payés en trop aux ministères fédéraux – note 14 (c)	11	69
Variations de l'État de la situation financière		
Diminution de l'encaisse	(5)	(11)
Augmentation (diminution) des débiteurs	(6 006)	3 217
Augmentation (diminution) des avances	(101)	57
Augmentation (diminution) des charges payées d'avance	(945)	91
Augmentation des stocks	2 034	40
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	16 801	(9 328)
Augmentation des indemnités de vacances et des congés compensatoires	(2 442)	(424)
Diminution (augmentation) des avantages sociaux des employés	(2 706)	496
Augmentation du Fonds de recherche de la flamme du centenaire	(2)	(4)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	610 743	490 091
Activités d'investissement en immobilisations		
Achats d'immobilisations corporelles, moins les transferts – note 14 (c)	12 119	8 471
Produits de l'aliénation d'immobilisations corporelles	(96)	(20)
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	12 023	8 451
Encaisse nette fournie par le Trésor	622 766	498 542



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La **Chambre des communes** est une institution autonome constituée en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Elle est composée de 338 députés.

Le **Bureau de régie interne** (Bureau) est l'organe directeur de la Chambre des communes. Le Bureau prend des décisions et définit des orientations en matière financière et administrative à la Chambre des communes, plus particulièrement en ce qui concerne les locaux, les services, les employés ainsi que les députés de la Chambre des communes. Ce pouvoir lui est conféré par la *Loi sur le Parlement du Canada*. Le Bureau est présidé par le Président de la Chambre et est composé de députés représentant tous les partis reconnus.

Le **greffier de la Chambre des communes** est le secrétaire du Bureau de régie interne et le premier dirigeant de l'Administration de la Chambre. Il relève du Président de la Chambre.

Les **députés** exercent les rôles de législateur et de représentant de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et ils étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent à des comités permanents, spéciaux ou mixtes, puisque la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Les députés font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés conçoivent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers avec les autres députés de leur caucus, et ils dirigent le travail des bureaux de recherche. Certains députés, notamment le Président de la Chambre, le vice-président de la Chambre, les leaders à la Chambre et les whips en chef, assument également d'autres fonctions à titre d'agents supérieurs de la Chambre.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs (suite)

L'**Administration de la Chambre** (Administration) fournit aux députés les services de soutien nécessaires au cours d'une législature et est en permanence au service de la Chambre des communes à titre d'institution en assurant la continuité des activités d'une législature à l'autre, en permettant l'accès aux archives parlementaires et en veillant à la stabilité de l'infrastructure afin d'appuyer les députés dans le processus législatif. Elle offre des conseils et du soutien par la voie d'une vaste gamme de services tels que les services procéduraux, législatifs, juridiques et financiers, les services de gestion des technologies et de l'information, de gestion des immeubles, de restauration, des ressources humaines, et de santé et de sécurité au travail.

Les employés de la Chambre des communes s'efforcent de toujours bien soutenir l'institution et les députés dans leurs rôles de législateur et de représentant des 338 circonscriptions à la Chambre, en comité et en caucus. L'Administration compte 1 803 équivalents temps plein permanents comptabilisés au budget qui relèvent du greffier. Le greffier est chargé de la gestion courante des opérations de la Chambre et supervise les fonctions suivantes : les Communications corporatives, l'Audit et amélioration, et les Services de conservation.

Le légiste et conseiller parlementaire fournit un éventail complet de services juridiques et législatifs au Président de la Chambre, au Bureau, aux députés, aux comités, au greffier et à l'Administration.

Le sous-greffier, Procédure dirige les Services de la procédure et offre une gamme de conseils en matière de procédure et de législation au Président de la Chambre, aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre.

Le sous-greffier, Administration offre aux députés une vaste gamme de services administratifs, en plus de l'infrastructure, du soutien et des conseils dont ils ont besoin pour exercer leurs fonctions parlementaires sur la Colline du Parlement et dans leurs circonscriptions. Le sous-greffier, Administration supervise le fonctionnement et la prestation de services des secteurs administratifs suivants: les Services numériques et Biens immobiliers, le Bureau du sergent d'armes et de la sécurité institutionnelle, les Services des finances, les Services en ressources humaines et les Opérations de la Cité parlementaire. De plus, il contribue au soutien des activités de planification stratégique et de production de rapports, de même qu'au soutien de l'infrastructure technique et administrative du Secrétariat de la Tribune de la presse parlementaire canadienne. Il chapeaute la gestion et la maintenance des systèmes des ressources humaines et des finances.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables

(a) Présentation

Les États financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

(b) Autorisations parlementaires

La Chambre des communes est financée au moyen d'autorisations parlementaires. La production de rapports financiers sur les autorisations consenties à la Chambre des communes ne correspond pas à la production des rapports financiers en fonction des normes comptables canadiennes pour le secteur public puisque les autorisations sont principalement fondées sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes d'établissement de rapports.

(c) Encaisse nette fournie par le Trésor

La Chambre des communes fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Chambre des communes est déposée au Trésor et tous les décaissements faits par la Chambre des communes sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le Trésor consiste en la différence entre toutes les entrées et les sorties de fonds, y compris les opérations effectuées avec des ministères fédéraux et les autres institutions parlementaires.

(d) Somme à recevoir du Trésor

La somme à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire à la fin de l'exercice entre le moment où une opération affecte les autorisations et le moment où elle est débitée du Trésor. La somme à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que la Chambre des communes a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation de crédits pour s'acquitter de ses passifs.

(e) Débiteurs et avances

Les débiteurs et les avances sont comptabilisés comme étant des montants que l'on prévoit réaliser. Une réserve est établie pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(f) Stocks

i. Stocks aux fins de revente

Les stocks aux fins de revente comprennent les articles dans les cantines, les cafétérias et la Salle à manger parlementaire. Ces stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du premier entré, premier sorti.

ii. Stocks aux fins d'utilisation

Les stocks aux fins d'utilisation comprennent les matières consommables, le matériel, les articles de papeterie et les fournitures de bureau qui serviront ultérieurement. Les stocks sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette selon la méthode du coût moyen, et selon la méthode du premier entré, premier sorti pour les autres articles.

(g) Immobilisations corporelles

La Chambre des communes n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels (autre que les logiciels), les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique. Les montants liés aux actifs en développement sont transférés à la catégorie d'actifs appropriée au moment de l'achèvement et sont ensuite amortis. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée, comme suit :

<u>Catégorie d'actifs</u>	<u>Période d'amortissement</u>
Matériel et infrastructure informatiques	3 ans
Logiciels	3 à 5 ans
Machinerie et équipement	5 à 10 ans
Véhicules	5 à 7 ans
Autre équipement	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Le moindre de 10 ans ou de la durée du bail



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés

i. Salaires, avantages sociaux et congés annuels

Les salaires, les avantages sociaux et les congés annuels sont passés en charges lorsque les droits sont acquis en vertu des conditions d'emploi. Le passif lié aux salaires et aux avantages sociaux est calculé en fonction des conditions d'emploi en utilisant les niveaux de rémunération à la fin de l'exercice et le nombre de jours impayés à la fin de l'exercice. Le passif lié aux congés annuels est calculé selon les niveaux de rémunération en vigueur au 31 mars pour l'ensemble des vacances inutilisées. Les indemnités de vacances à payer à la cessation d'emploi représentent des obligations de la Chambre des communes qui sont normalement financées au moyen des autorisations parlementaires des exercices futurs.

ii. Indemnités de départ des employés

Les employés qui ont droit à des indemnités de départ en vertu de leur convention collective ou de leurs conditions d'emploi les accumulent à mesure qu'ils effectuent les services nécessaires pour les gagner. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en date du 31 mars, en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.

Dans le cadre des négociations de conventions collectives avec certains groupes d'employés et des changements apportés aux conditions d'emploi des cadres et de certains employés non représentés, l'accumulation des indemnités de départ au titre du programme de paie des employés a cessé à compter de 2012. Les employés visés par ces changements ont eu la possibilité d'obtenir immédiatement un versement de la valeur totale ou partielle des prestations accumulées ou de percevoir la valeur totale ou restante de prestations à la cessation d'emploi. L'obligation au titre des indemnités gagnées par ces employés est calculée en fonction du nombre de semaines qu'ils ont accumulées et de leur salaire au 31 mars.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(h) Avantages sociaux des employés (suite)

iii. Prestations de retraite

a. Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Chambre des communes au RRFP sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et représentent l'obligation totale de la Chambre des communes relativement au RRFP. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Chambre des communes n'est pas tenue de verser des cotisations pour combler tout déficit actuariel du RRFP.

b. Prestations de retraite des députés

Les députés admissibles participent à un régime de retraite à prestations déterminées en vertu de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires*. Ce régime est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les actifs et les passifs pour les comptes de retraite des députés ne figurent pas sur l'État de la situation financière de la Chambre des communes puisque le gouvernement du Canada est responsable de ces comptes. Les cotisations de la Chambre des communes à ces comptes sont passées en charges à titre de dépenses liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées. Les députés qui ne sont pas admissibles à une pension immédiate ont droit à une indemnité de départ en vertu de la *Loi sur le Parlement du Canada* lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'obligation au titre des indemnités de départ est présentée dans les états financiers du gouvernement du Canada.

iv. Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler des congés de maladie jusqu'à la cessation d'emploi. Les congés de maladie inutilisés ne sont pas monnayables au moment de la retraite ou de la cessation d'emploi et ne peuvent pas être utilisés à titre de vacances. Il s'agit d'avantages sociaux cumulatifs non acquis. Les soldes des congés de maladie qui peuvent être utilisés au cours d'une année donnée en plus de l'allocation annuelle sont comptabilisés à titre de passif. Le coût des congés de maladie ainsi que la valeur actualisée de l'obligation sont établis selon une évaluation actuarielle. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans les résultats nets de la période dans laquelle ils ont lieu.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(i) Passif éventuel

Le passif éventuel représente des obligations potentielles qui peuvent devenir des obligations réelles si certains événements futurs se produisent ou ne se produisent pas. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou de ne pas se produire, et si une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimatif et une charge sont comptabilisés. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes aux États financiers.

(j) Revenus

Les revenus proviennent principalement de la prestation de services de technologie de l'information et de gestion de l'information à d'autres institutions parlementaires, de la planification à long terme des locaux dans le contexte des travaux de rénovation de la cité parlementaire, et des services de traiteur et de restauration. Les revenus sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ont lieu les opérations ou les événements sous-jacents générant les revenus.

(k) Services reçus gratuitement

Les services reçus gratuitement des ministères et organismes fédéraux pour les services d'installations offerts par Services publics et Approvisionnement Canada, les cotisations des employeurs aux régimes d'assurance-maladie et dentaire payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor, et les services d'indemnisation des travailleurs fournis par Emploi et Développement social Canada sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(l) Paiements de transfert

Les paiements de transfert versés aux associations internationales parlementaires et indépendantes sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'un accord de transfert contractuel.

(m) Opérations en devises étrangères

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au moment où les opérations ont lieu.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales politiques comptables (suite)

(n) Incertitude liée à la mesure

La préparation des États financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les États financiers. Au moment de la préparation des États financiers, la direction était convaincue que les estimations et les hypothèses étaient raisonnables. Les principaux postes pour lesquels des estimations sont établies sont les suivants : le passif éventuel, le passif pour les indemnités de départ des employés, le passif pour les congés de maladie des employés et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient grandement différer des estimations. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que des rajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les États financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Chambre des communes reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été accordées dans des exercices précédents ou dans l'exercice en cours, ou qui le seront dans des exercices futurs. Ainsi, les résultats nets du fonctionnement de la Chambre des communes diffèrent selon qu'ils sont présentés suivant le financement octroyé par le Parlement ou suivant la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Coût de fonctionnement net	705 016	592 775
<i>Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais n'ayant pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services reçus gratuitement – note 14 (a)	(93 859)	(90 656)
Utilisation de charges payées d'avance	(9 583)	(8 643)
Amortissement des immobilisations corporelles	(6 698)	(6 233)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	(2 442)	(424)
Stocks utilisés	7	(2 275)
Perte nette sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(451)	(18)
Remboursement de charges d'exercices précédents	243	187
Avantages sociaux des employés	(2 706)	495
Transferts aux actifs en développement	2 629	1 635
Autres	(2 634)	414
	(115 494)	(105 518)
<i>Rajustements pour les postes n'ayant pas d'incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achats d'immobilisations corporelles	9 490	6 838
Achats de stocks	2 027	2 314
Charges payées d'avance	8 638	8 735
Autres	433	605
	20 588	18 492
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	610 110	505 749



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires (suite)

(b) Autorisations fournies et utilisées

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Crédit 1 – dépenses de fonctionnement	381 814	367 163
Montants législatifs	260 094	149 910
	641 908	517 073
Moins :		
Inutilisées – fonctionnement	(31 798)	(11 324)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	610 110	505 749

4. Crédoiteurs et charges à payer

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Créditeurs – entités externes	11 553	11 912
Créditeurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	542	1 936
	12 095	13 848
Charges à payer	17 031	32 079
Total des crédoiteurs et des charges à payer	29 126	45 927



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés

(a) Indemnités de départ des employés

La Chambre des communes verse des indemnités de départ à ses employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire au moment de la cessation d'emploi. Ces indemnités de départ ne sont pas capitalisées. Les prestations seront prélevées sur des autorisations futures. Le tableau suivant présente les renseignements sur les indemnités de départ au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – début de l'exercice	16 986	18 259
Changement au passif pour l'exercice	1 082	12 090
Prestations versées pendant l'exercice	(1 066)	(13 363)
Obligation au titre des indemnités de départ des employés – fin de l'exercice	17 002	16 986



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Avantages sociaux des employés (suite)

(b) Congés de maladie

La Chambre des communes alloue à ses employés admissibles un jour et quart (1¼) de congé de maladie par mois civil. Les congés de maladie ne peuvent être utilisés qu'en temps payé au taux de rémunération régulier de l'employé lorsque ce dernier n'est pas apte à effectuer ses tâches en raison de maladie ou de blessure. Les congés de maladie inutilisés sont accumulés tout au long de la période de service de l'employé et ne sont pas monnayables au moment de la cessation d'emploi. Le tableau suivant présente les renseignements sur les congés de maladie au 31 mars.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Obligation au titre des congés de maladie des employés – début de l'exercice	10 003	9 226
Charges pour l'exercice :		
Coût actuel du service	1 655	1 490
Coût des intérêts	80	146
Perte actuarielle	2 704	856
	14 442	11 718
Prestations versées pendant l'exercice	(1 749)	(1 715)
Obligation au titre des congés de maladie des employés – fin de l'exercice	12 693	10 003

Au 31 mars 2021, une évaluation actuarielle de l'obligation au titre des congés de maladie des employés de la Chambre des communes a été effectuée selon la méthode de prévision des avantages sociaux proportionnelle aux services. La prochaine évaluation actuarielle sera complétée le 31 mars 2024. Le tableau suivant présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour la mesure de l'obligation au titre des congés de maladie des employés.

	2021	2020
Taux d'actualisation	1,60 %	0,80 %
Taux annuel de l'augmentation économique salariale :		
2021	2,0 %	2,0 %
2022 et années suivantes	2,0 %	2,0 %
Durée moyenne de la période de service restante des employés actifs	14,4 ans	15 ans



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Fonds de recherche de la flamme du centenaire

Le Fonds de recherche de la flamme du centenaire a pour objectif d'offrir des bourses à des personnes handicapées afin de leur permettre de mener des recherches et de préparer des rapports sur les contributions d'une ou de plusieurs personnes handicapées aux affaires publiques canadiennes ou aux activités du Parlement. Conformément à l'article 3 de la *Loi sur la bourse de recherches de la flamme du centenaire*, le Fonds de recherche de la flamme du centenaire est crédité de l'argent recueilli au monument de la flamme du centenaire sur la Colline du Parlement à Ottawa, ainsi que des sommes reçues autrement à titre de dons.

7. Débiteurs

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Débiteurs – ministères et organismes fédéraux, et sociétés d'État	8 236	13 948
Débiteurs – entités externes	3 147	3 442
	11 383	17 390
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs externes	(39)	(40)
Total des débiteurs	11 344	17 350

8. Avances

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Petite caisse pour les députés	583	578
Avances pour les déplacements, les frais d'études et autres avances	163	269
Petite caisse et monnaie d'appoint pour les employés de la Chambre des communes	34	34
Avances liées aux frais postaux	19	19
Total des avances	799	900



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	31 mars 2020	Acquisi- tions	Aliénations et rajustements	Transferts d'actifs en développement	31 mars 2021	31 mars 2020	Amortis- sement	Aliénations et rajustements	31 mars 2021	2021	2020
Matériel et infrastructure informatiques	17 208	3 793	(570)	-	20 431	15 678	1 266	(570)	16 374	4 057	1 530
Logiciels	42 451	1 526	(60)	361	44 278	31 890	3 040	(60)	34 870	9 408	10 561
Machinerie et équipement	10 682	230	(863)	-	10 049	7 329	525	(857)	6 997	3 052	3 353
Véhicules	2 287	409	(272)	-	2 424	1 141	309	(223)	1 227	1 197	1 146
Autre équipement	4 244	3 651	(24)	120	7 991	3 156	407	-	3 563	4 428	1 088
Améliorations locatives	9 352	2 163	(42)	1 927	13 400	3 834	1 150	(41)	4 943	8 457	5 518
Actifs en développement	3 594	2 599	(371)	(2 408)	3 414	-	-	-	-	3 414	3 594
Total	89 818	14 371	(2 202)	-	101 987	63 028	6 697	(1 751)	67 974	34 013	26 790



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités de la Chambre des communes peuvent donner lieu à certaines obligations pluriannuelles importantes en vertu desquelles la Chambre des communes sera tenue d'effectuer des paiements futurs au moment où les biens seront reçus et les services rendus. Les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être établie sont les suivantes :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2022	2023	2024	2025 et années suivantes	Total
Ententes des fournisseurs	2 318	4 251	468	48	48	7 133

Dans le cours normal des activités, la Chambre des communes assume une obligation contractuelle par la voie des garanties fournies en lien avec les baux des bureaux de circonscription des députés. Ces garanties couvrent jusqu'à quatre mois de frais de location si le bail est résilié pour diverses raisons opérationnelles. Selon les frais de location qui peuvent être engagés par la Chambre des communes au 31 mars 2021, l'obligation maximale est estimée à 3 799 345 \$ (3 273 723 \$ au 31 mars 2020).

11. Passif et actifs éventuels

(a) Passif éventuel

Le passif éventuel découle du cours normal des activités, et sa résolution ultime est inconnue.

(b) Réclamations et litiges

La Chambre des communes a fait l'objet de réclamations dans le cours normal des activités. Certaines réclamations sont assorties de montants déterminés, d'autres pas. Bien que le montant total de ces réclamations soit important, leur dénouement ne peut être déterminé. La Chambre des communes a inscrit une provision pour les réclamations et les litiges de 35 700 \$ (aucune provision n'a été faite en 2019-2020) pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Chiffres du budget

En raison des différences entre les autorisations parlementaires et les normes comptables canadiennes pour le secteur public, les chiffres du budget présentés ont été rajustés afin qu'ils soient conformes à la méthode de comptabilité utilisée pour la préparation des États financiers. La note 3 présente un rapprochement général entre les méthodes d'établissement de rapports.

13. Prestations de retraite

(a) Prestations de retraite des employés

En vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique*, les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique (RRFP). Le RRFP est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 p. 100 par année de services ouvrant droit à une pension, multiplié par la moyenne des revenus des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées à celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec, et sont indexées en fonction de l'inflation.

À la fois les employés et la Chambre des communes versent des cotisations au RRFP. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 27 613 413 \$ (27 472 609 \$ en 2019-2020), soit environ 1,01 fois (1,01 fois en 2019-2020) les cotisations des employés pour les membres existants qui devaient contribuer au coût du RRFP avant le 1^{er} janvier 2013, et 1 fois (1 fois en 2019-2020) les cotisations des employés pour les nouveaux membres qui doivent y contribuer depuis le 1^{er} janvier 2013 ou une date ultérieure.

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au RRFP se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les États financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du RRFP.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Prestations de retraite (suite)

(b) Prestations de retraite des députés

Les députés participent à un régime de retraite composé de deux comptes distincts : le compte d'allocations de retraite des parlementaires et le compte de convention de retraite des parlementaires. Ces deux comptes sont parrainés et administrés par le gouvernement du Canada. Les députés ont droit à une allocation de retraite à compter de 65 ans ou à une allocation de retraite réduite dès 55 ans, lorsqu'ils cessent d'exercer leurs fonctions parlementaires à condition qu'ils aient versé des cotisations au régime pendant au moins six ans. Les prestations de retraite s'accumulent à un taux de 3 p. 100 de la moyenne la plus élevée des revenus annuels admissibles pour toute période consécutive de cinq ans, multiplié par le nombre d'années de service ouvrant droit à une pension, à concurrence de 75 p. 100 de la moyenne annuelle des revenus ouvrant droit à une pension. Les allocations de retraite sont indexées au taux d'inflation une fois que les prestataires atteignent l'âge de 60 ans.

À la fois les députés et la Chambre des communes versent des cotisations au régime de retraite. Le total des cotisations versées par la Chambre des communes, compris dans les charges des salaires et des avantages sociaux, s'élève à 13 602 766 \$ (12 370 911 \$ en 2019-2020). Les charges des salaires et des avantages sociaux comprennent également une contribution spéciale de 125 600 000 \$ (aucune contribution n'a été faite en 2019-2020) effectuée par la Chambre des communes à la suite de la dernière évaluation actuarielle.

La responsabilité de la Chambre des communes en ce qui a trait au régime de retraite se limite aux cotisations qu'elle verse. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de parrain du régime.



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Chambre des communes est apparentée à tous les ministères et organismes fédéraux ainsi qu'aux sociétés d'État. La Chambre des communes effectue des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

(a) Services reçus gratuitement

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu gratuitement des services de la part de ministères et d'organismes fédéraux. Ces services reçus gratuitement ont été inscrits à titre de charges dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes comme suit :

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Services publics et Approvisionnement Canada – services d'installations	69 259	64 408
Secrétariat du Conseil du Trésor – part de l'employeur pour les primes d'assurance	24 443	26 041
Emploi et Développement social Canada – frais administratifs liés au traitement des indemnisations des accidentés du travail	157	207
Total des services reçus gratuitement	93 859	90 656

Le gouvernement du Canada a centralisé certaines de ses activités administratives à des fins d'efficacité et de prestation économique de programmes auprès du public. Par conséquent, des organismes de services communs fournissent gratuitement des services particuliers aux ministères et organismes fédéraux. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paie, d'émission de chèques et de traduction fournis par Services publics et Approvisionnement Canada, ne figure pas à titre de charge dans l'État des résultats et de la situation financière nette de la Chambre des communes.

(b) Autres opérations entre apparentés

Les charges qui figurent ci-dessous comprennent les services reçus gratuitement tels qu'ils sont décrits à la section (a) de la présente note.

<i>(en milliers de dollars)</i>	2021	2020
Charges – ministères fédéraux	154 075	147 671
Recouvrements – ministères fédéraux	23 854	22 847



Notes aux États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

14. Opérations entre apparentés (suite)

(c) Transfert des ministères fédéraux

Au cours de l'exercice, la Chambre des communes a reçu des immobilisations corporelles de la part de Services publics et Approvisionnement Canada, avec une valeur comptable nette de 4 819 495 \$ (14 430 531 \$ en 2019-2020). Lors de leur réception, la Chambre des communes a appliqué sa politique sur les immobilisations, ce qui a entraîné une réduction de la valeur comptable nette de 2 566 486 \$ (11 523 486 \$ en 2019-2020), pour tenir compte des actifs ayant dépassé leur durée de vie utile. Le montant restant du transfert de l'exercice en cours est attribuable au transfert net des salaires qui ont été payés en trop aux employés qui ont été mutés vers d'autres ministères fédéraux ou qui proviennent de ceux-ci.

15. Charges par fonction

(en milliers de dollars)

	2021	2020
Députés et agents supérieurs de la Chambre	412 208	299 897
Administration de la Chambre	317 064	318 335
Total des charges	729 272	618 232

16. Répercussions de la pandémie de COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a qualifié l'épidémie de COVID-19 de pandémie mondiale. Depuis, au Canada, la pandémie a eu d'importantes répercussions sur l'économie, les marchés et la société.

Par conséquent, au moment où ces états financiers ont été approuvés, l'Administration avait déjà mis en place une directive de télétravail pour ses employés. Comme la situation continue d'évoluer, la durée et l'ampleur des répercussions sur les dépenses de fonctionnement de la Chambre des communes demeurent inconnues pour le moment.